

# VOCATION SECOURS

MAGAZINE D'INFORMATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS D'ILLE-ET-VILAINE



Janvier 2021

N° 52



## INNOVATIONS ET PROJETS

Deux nouvelles berces dédiées  
au sauvetage déblaiement  
Le SDIS investit dans une motomarine

## ACTUALITES

Un protocole de prévention  
et de lutte contre les agressions

## PRÉVENTION

Toxicité des fumées : les actions mises en  
place pour mieux se protéger  
Un véhicule de soutien habillage désormais  
opérationnel

## INFOS DES SERVICES

Le nouveau portail intranet se déploie



édito



Mesdames, Messieurs,

En raison des élections départementales, désormais prévues en juin prochain, et afin de respecter l'esprit du Code électoral et ses règles en matière de communication pendant une période pré-électorale, j'ai décidé de suspendre la parution de l'éditorial qui ouvrait ce magazine.

Je vous souhaite à toutes et à tous une très belle année 2021, malgré un contexte très difficile, en particulier pour les plus fragiles.

Prenez soin de vous et de celles et ceux qui vous sont cher.e.s.

Bien cordialement,

**Jean-Luc Chenut**

*Président du Conseil départemental  
Président du Conseil d'administration du SDIS d'Ille-et-Vilaine*

## SOMMAIRE



### 3 ■ À LA UNE

Départs en retraite et mobilités des agents : ces personnels qui auront marqué l'histoire de l'établissement

### 7-9 ■ ACTUALITÉS

Un protocole de prévention et de lutte contre les agressions commises à l'encontre des sapeurs-pompiers en intervention.

Le nouveau portail intranet se déploie

Quand le personnel de santé se forme aux côtés du GRIMP à la prise en charge de victimes en milieu périlleux

### 10-14 ■ INNOVATIONS ET PROJETS

Le SDIS investit dans une motomarine, nouveau vecteur nautique de secours.

Deux nouvelles berces dédiées au sauvetage-déblaiement

### 15-21 ■ INTERVENTIONS

### 22-26 ■ ORGANISATION FONCTIONNELLE

Le service unifié devient le groupement de maintenance et de logistique mutualisés

### 27-29 ■ PRÉVENTION

Toxicité des fumées : les actions mises en place pour mieux se protéger.

Un véhicule de soutien habillage désormais opérationnel

### 30 ■ IMMOBILIER

### 31-33 ■ INFOS DES SERVICES

Premières formations à la réalisation des bilans médico-secouristes dématérialisés

Le télétravail est mis en place au sein du SDIS

### 34-35 ■ CIS PRES DE CHEZ VOUS

RETROUVEZ-NOUS SUR |     SDIS 35 - Officiel

**VOCATION SECOURS** est le magazine du Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Ille-et-Vilaine [www.sapeurs-pompiers35.fr](http://www.sapeurs-pompiers35.fr)

Directeur de la publication : Jean-Luc Chenut, président du Conseil d'administration du SDIS ■ Directeur de la rédaction : Contrôleur général Éric Candas ■ Rédactrice en chef : Estelle Melki, responsable communication ■ Ont contribué à ce numéro : Patrice Fénéon, Régis Lécrivain, Marie Colliot, Sébastien Saudubray, Stéphane Knoepfler, Vincent Hamon, Jean-François Bourdais, Tony Rimbault, Marion Vernhes et Stéphane Hubert (Conseil départemental). ■ Photos : Cellule photo-vidéo SDIS 35 - Réalisation graphique : Service Communication SDIS35 ■ Numéro : N°50 / Impression: Imp. IOV Communication - Tirage : 4 300 exemplaires / N° ISSN : 1957-407X - Dépôt légal : à parution ■ Vocation Secours est imprimé sur un papier FSC qui garantit la gestion responsable des forêts, ainsi que la consommation responsable du bois et de ses produits dérivés. Plus d'infos sur [www.fsc.org](http://www.fsc.org)

## Départs en retraite et mobilités des agents : ces personnels qui auront marqué l'histoire de l'établissement

L'épidémie de COVID-19 a bouleversé depuis mars dernier notre organisation, mais la vie de l'établissement continue avec des arrivées de nouveaux agents, des mutations et aussi des départs. Retraite pour certains, mobilités pour d'autres : si le contexte sanitaire nous impose de ne plus pouvoir se réunir pour célébrer ces orientations et choix de vie, nous avons pour autant une forte pensée pour celles et ceux que nous aurions aimé féliciter chaleureusement lors d'un temps plus festif.

### Il cesse son engagement



#### **CAPITAINE LOUIS MAUDET / CIS SAINT-MEEN-LE-GRAND**

*Louis Maudet est chef de centre à Saint-Méen-le-Grand depuis 19 ans. Il cesse son engagement à compter du 31 décembre prochain. Louis, un grand merci pour cet engagement exemplaire et nous te souhaitons de vivre avec la même passion la seconde vie qui s'ouvre à toi.*

### Ils prennent leur retraite



#### **COLONELLE CHRISTINE ADAMY PHARMACIEN DE CLASSE EXCEPTIONNELLE SERVICE DE SANTE ET DE SECOURS MEDICAL**

*Après 17 années d'exercice, elle cesse son activité le 11 décembre, Christine Adamy fera valoir ses droits à la retraite en avril 2021. Le pharmacien-chef Christine Adamy a démarré sa carrière chez les sapeurs-pompiers au SDIS 22 en 1992, d'abord en tant que volontaire puis professionnelle. La parution du décret relatif aux créations des pharmacies à usage Intérieur au sein des SDIS, lui permettra de créer la pharmacie à usage intérieur du SDIS en juillet 2001. Ce fut la première pharmacie pour les SDIS bretons, une des premières en France. A la suite d'une mutation au sein du SDIS 35, le pharmacien-chef Christine Adamy, réitère son action en créant la pharmacie à usage Intérieur en 2005.*

*La pharmacie comptait un pharmacien à temps plein, un infirmier à mi-temps et un pharmacien volontaire. Fin 2019, les effectifs comprennent 2 pharmaciens à temps plein, une préparatrice hospitalière à temps plein, un préparateur à mi-temps, 6 pharmaciens volontaires. Enfin, dans le cadre du projet immobilier de la nouvelle Direction, le pharmacien-gérant Christine Adamy a participé activement à l'élaboration des plans pour la nouvelle pharmacie à usage intérieur. Le transfert a été effectué en novembre 2019. Ayant à son actif 2 créations et un transfert de pharmacie à usage intérieur, durant toutes ses années, le pharmacien Christine Adamy a fait preuve de sérieux, de sens de l'organisation, d'adaptabilité et d'anticipation. Un grand merci pour son investissement durant toutes ces années.*

#### **CHANTAL GUYAUX / GROUPEMENT PREVENTION**

*Chantal Guyaux a travaillé durant 43 années au sein du SDIS. Elle a côtoyé de nombreux collègues et amis au cours de sa carrière qu'elle a démarré à la formation avant de rejoindre le groupement prévention en 2013. Elle a fait valoir ses droits à la retraite le 1er septembre 2020. Nous lui souhaitons une bonne continuation et une future carrière aussi joyeuse !*



#### **GWENAËL RIOU / DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DES TELECOMMUNICATIONS**

*Gwenaël Riou est arrivé au SDIS en tant que chef des transmissions en 1990. Il aura connu les évolutions technologiques du SDIS durant ses 30 années d'exercice. Adjoint à la Directrice des systèmes d'information et des télécommunications, il a fait valoir ses droits à la retraite le 1er novembre 2020. C'est maintenant l'heure des grandes vacances. Nous lui souhaitons... de bonnes ondes...*

**ISABELLE GELOT / GROUPEMENT TERRITORIAL CENTRE**

*Isabelle a travaillé durant 27 ans au sein du CIS de Rennes Saint-Georges. Elle était assistante de secteur au groupement territorial centre depuis 2012. Elle fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1er janvier 2021. Merci pour tout Isabelle et bon vent !*



**LIEUTENANT 2<sup>ème</sup> CLASSE LOÏC LETREMY / SERVICE DE SANTE ET DE SECOURS MEDICAL**

*Loïc Letremy a fait valoir ses droits à la retraite le 1<sup>er</sup> juillet 2020. Au cours de ses 35 années d'activité, il aura exercé au sein des CIS à Rennes et Redon, au groupement nord-ouest et au service du volontariat avant d'être affecté en tant que chef de mission au SSSM il y a 7 ans. Nous espérons qu'il profite pleinement de sa retraite pour découvrir de nouvelles passions !*

**VERONIQUE RABOT / GROUPEMENT FINANCES-MARCHES**

*Véronique a travaillé au sein du SDIS durant 20 années au service des marchés publics. Elle fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021. Nous te souhaitons de profiter pleinement du temps qui s'offre désormais à toi. Le meilleur est à venir !*



**ADJUDANT BRUNO VALTAIS / GROUPEMENT DES SERVICES TECHNIQUES**

*Entré en tant que sapeur-pompier professionnel en 1984 au sein du District Urbain de l'Agglomération Rennaise. (DUAR), Bruno Valtais aura exercé une bonne partie de sa carrière dans les CIS rennais avant de rejoindre le groupement des services techniques il y a 8 ans. Il a fait valoir ses droits à la retraite le 1er août 2020. Nous te souhaitons, avec tous les agents du GST, de t'épanouir pleinement dans ta nouvelle vie !*

**ADJUDANT-CHEF ERIC OLIVIER / CIS RENNES LE BLOSNE**

*Eric Olivier a exercé en tant que sapeur-pompier à Rennes durant plus de 35 ans. Il exerçait en qualité de sous-officier chef d'agrès tout engin au CIS Rennes Le Blosne depuis décembre 2002. Il a fait valoir ses droits à la retraite depuis le 1<sup>er</sup> août 2020. Profitez pleinement des bons moments qui arrivent et de cette nouvelle vie qui vous tend les bras !*



**BRUNO MARION / GROUPEMENT FORMATION-SPORTS**

*Bruno Marion a exercé durant 15 années au sein du SDIS. Il était affecté au sein du groupement formation-sports depuis janvier 2019. Il fera valoir ses droits à la retraite à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021. Nous te souhaitons une belle et longue retraite. Merci Bruno !*

**LIEUTENANT 1<sup>ère</sup> CLASSE RAYMOND HENRY / CIS RENNES LE BLOSNE**

*Raymond Henry a exercé durant 37 années au sein des SDIS du Morbihan et d'Ille-et-Vilaine. Il a évolué au CTA-CODIS et a occupé la fonction d'officier de garde au CIS Rennes Le Blosne depuis 2012. Il fait valoir ses droits à la retraite depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2020. Merci Lieutenant Henry, merci Raymond, merci Maître zen !*

**ADJUDANT-CHEF JEAN LUC CORBEL / CIS SAINT-MALO**

*Jean-Luc Corbel exerce en qualité de sapeur-pompier à Saint-Malo depuis près de 26 ans. Il exerçait en tant que sous-officier et chef d'agrès tout engin, depuis 2000. Il fait valoir ses droits à la retraite depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2020. Nous lui témoignons notre reconnaissance pour le travail accompli durant toutes ces années et le service rendu à la population.*

**ADJUDANT-CHEF TANGUY CORDE / CIS SAINT-MALO**

*Tanguy Corde exerce en tant que sapeur-pompier à Saint-Malo depuis près de 40 ans. Il exerçait en tant que sous-officier et chef d'agrès tout engin depuis 1990. Il fait valoir ses droits à la retraite depuis le 1<sup>er</sup> août 2020. Nous souhaitons le remercier pour son engagement au service de la population durant toutes ces années.*

**SERGENT-CHEF LOÏC QUEMERAIS / CIS BRUZ**

*Loïc Quemerais a évolué en qualité de sapeur-pompier professionnel dans les CIS rennais depuis septembre 1983. Il exerce au CIS de Bruz depuis 14 ans. Il fait valoir ses droits à la retraite depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2020. Nous lui souhaitons une bonne et heureuse retraite entourée de sa famille et de ses amis.*

## Félicitations pour leurs nouvelles fonctions ! \_\_\_\_\_

**LIEUTENANT-COLONEL YVES LE BRETON / GROUPEMENT TERRITORIAL NORD**

*A la suite de sa réussite au concours de colonel et d'une année de formation à l'ENSOSP pour se former aux emplois supérieurs de Direction, Yves Le Breton a été nommé Directeur départemental adjoint au sein du SDIS de la Sarthe depuis le 15 octobre dernier. Nous lui adressons donc tous nos vœux de réussite et d'épanouissement dans ses nouvelles fonctions.*

**COMMANDANT STEPHANE KNOEPFFLER / CIS RENNES LE BLOSNE**

*Le commandant Stéphane Knoepffler rejoindra le CSP du Chêne Vert à Angers (SDIS 49) le 1<sup>er</sup> janvier 2021. Il occupait la fonction de chef du CIS Rennes Le Blosne depuis octobre 2015. Merci à toi Stéphane, bon vent ! Kénavo !*



### CAPITAINE MARTIN BOUTIER / CIS FOUGERES

*Le 1er septembre 2020, le capitaine Martin Boutier a été mis à disposition de la DGSCGC comme chargé de mission « budget, pilotage de la performance et tutelle ». Nous lui souhaitons bon vent, et une très belle carrière !*



### COMMANDANT PHILIPPE GAULIER / GROUPEMENT DES SERVICES TECHNIQUES

*C'est en tant que Chef de groupement des Services techniques au SDIS de la Réunion qu'il a souhaité poursuivre sa carrière. Nous lui souhaitons une longue carrière sous le soleil de la Réunion. Philippe, n'oublie pas ta casquette sinon gare au coup de soleil...*

### VALERIE BERTIN / GROUPEMENT DES SERVICES TECHNIQUES

*Après des responsabilités diverses et multiples au sein du Groupement des services techniques, Valérie a souhaité s'investir dans la gestion des biens mobiliers. Cela lui a permis de découvrir la plupart des CIS et de tisser des liens avec les chefs de centre qui l'ont sollicité. Nous lui souhaitons une bonne installation dans ses nouvelles fonctions au sein du Conseil régional.*



### SIMON WIEDERKEHR / GROUPEMENT DES SERVICES TECHNIQUES

*Le travail de qualité au quotidien a marqué son passage au sein du service technique. Simon a souhaité poursuivre son parcours professionnel à Rennes Métropole fidèle à ses précédentes expériences et désireux de continuer à progresser. Nous lui souhaitons de la réussite dans ce nouveau projet.*

### CAPITAINE SOPHIE FRANCHETEAU / GROUPEMENT TERRITORIAL CENTRE

*La capitaine Sophie Francheteau a rejoint le CTA-CODIS du SDIS 44 le 14 mai 2020. Durant 5 ans, elle a piloté avec professionnalisme le service formation sur le territoire du groupement centre. Nous lui souhaitons bon vent et tous nos vœux de réussite et d'épanouissement.*



### CAPITAINE PHILIPPE LE GALL / GROUPEMENT PREVENTION

*Recruté fin 2002 à la sous-direction de la formation du SDIS d'Ille-et-Vilaine et après 18 années intenses, il a atteint l'âge de la maturité pour entreprendre un nouveau projet dans le Sud et plus précisément dans les Alpes Maritimes, département qu'il rejoindra à compter du 1<sup>er</sup> février 2021. Bon vent Philippe et bonne réussite dans ce beau challenge !*

# Un protocole est signé afin de lutter contre les agressions



A l'occasion des Rencontres de la Sécurité intérieure, un protocole de prévention et de lutte contre les agressions commises à l'encontre des sapeurs-pompiers en intervention a été signé le vendredi 9 octobre dernier à la préfecture de région.

Cette signature renforce la collaboration du SDIS, de la Direction départementale de la sécurité publique, du groupement de gendarmerie départementale et du Ministère de la Justice afin de prévenir ces agressions grâce à une parfaite coordination de leurs interventions.

En effet, les agressions commises à l'encontre des sapeurs-pompiers en intervention se développent. Ces actes constituent des atteintes graves commises à l'encontre d'agents dont la mission est de porter secours. Inadmissibles, ils doivent être prévenus, dénoncés quand ils surviennent et sanctionnés. Au-delà des préjudices physiques, moraux et matériels, ces agressions engendrent également des coûts pour la collectivité. La signature du protocole de prévention et de lutte contre les agressions entre le SDIS, la direction départementale de la sécurité publique, le groupement de gendarmerie départementale et les procureurs de la République territorialement compétents doit permettre de prévenir ces agressions grâce à une parfaite coordination de leurs interventions. Il vise également à faciliter le dépôt des plaintes. Il s'agit ainsi de créer les conditions favorisant l'identification des auteurs des agressions en vue de permettre à la Justice de les sanctionner.

La signature du protocole est l'une des actions proposées pour prévenir et lutter contre les agressions à l'encontre des sapeurs-pompiers. D'autres mesures préventives, de protection et d'accompagnement des personnels complètent le dispositif :

- La formation des personnels à la détection et à l'évitement des comportements agressifs
- Des actions de sensibilisation des personnels avec adaptation des scénarios pédagogiques pour intégrer cette problématique
- La mise en place d'un observatoire multiservices
- Le filmage de tous les véhicules de secours des 4 centres d'incendie et de secours de Rennes et Saint-Malo
- La mise en place d'un accompagnement hiérarchique dès les premiers instants
- Le soutien et suivi psychologique des personnels concernés
- La mise à disposition d'un avocat et d'un soutien administratif à la procédure
- La prise en charge du préjudice éventuel en cas d'insolvabilité de l'agresseur

*Signature du protocole de prévention et de lutte contre les agressions entre Michèle Kirry, Préfète d'Ille-et-Vilaine, Jean-Luc Chenuit, Président du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours, Philippe Astruc, Procureur de la République de Rennes, Inspecteur Général François Angelini, Directeur Départemental de la Sécurité Publique d'Ille et Vilaine et Colonel Sébastien Jaudon, Commandant du Groupement de Gendarmerie d'Ille-et-Vilaine.*



Dans le cadre des agressions commises à l'encontre des sapeurs-pompiers, une réponse pénale est aujourd'hui apportée à la hauteur des enjeux (allant de la condamnation à des dommages et intérêts à la peine d'emprisonnement) et avec un traitement rapide de la justice.

Depuis août 2019, trois événements ont été suivis d'un jugement intervenu moins de 6 mois après la date des faits.

## En quelques chiffres

- 53 sapeurs-pompiers ont été victimes d'une agression au cours de l'année 2020 (26 sapeurs-pompiers professionnels et 27 sapeurs-pompiers volontaires).
- Cela représente 34 agressions verbales, 19 agressions physiques et 2 agressions matérielles qui sont produites au cours de 31 événements (30 interventions et une situation hors intervention).
- 26 d'entre elles ont donné lieu au dépôt d'une plainte.

A noter une augmentation sensible du nombre d'agressions à l'encontre des sapeurs-pompiers depuis 2018 qui s'explique aussi par un meilleur recensement des événements :

86 sapeurs-pompiers victimes d'incivilités au cours de 39 événements en 2020

73 sapeurs-pompiers victimes d'incivilités au cours de 33 événements en 2019

22 sapeurs-pompiers victimes d'incivilités au cours de 12 événements en 2018



# Tootem

## LE PORTAIL INTRANET DU SDIS 35

### Testez sur Tootem, le nouveau portail intranet collaboratif

Attendu de longue date, le nouveau portail intranet va bientôt faire son apparition sur tous les postes informatiques du SDIS, en remplacement du site intranet actuellement déployé. Pour permettre aux personnels de se familiariser avant son lancement officiel prévu le 4 janvier, il est accessible sur tous les ordinateurs, smartphones et tablettes depuis le 15 décembre.

Depuis le 15 décembre prochain, vous pouvez naviguer sur les pages et apprivoisez le fonctionnement de Tootem, le nouveau portail intranet collaboratif. Les contributeurs des différents services du SDIS travaillent encore activement sur ce projet pour permettre de fournir tous les services possibles de manière dématérialisée.

C'est pourquoi le portail est ouvert dans un premier temps uniquement à la consultation en attendant que le fonctionnement et les contenus soient complètement opérationnels.

Ainsi, diverses démarches (demande de mise à jour de données personnelles par exemple ou demandes via des formulaires) ne sont pas encore possibles. Il faudra pour cela attendre le lancement effectif du portail prévu le 4 janvier 2021.

A compter de cette date, votre ordinateur de bureau se connectera automatiquement à TOOTEM dès l'allumage et l'ancien intranet disparaîtra. TOOTEM deviendra ainsi le portail d'entrée unique vers le système d'information du SDIS et le nouvel outil de communication interne vers tous les agents

#### Se familiariser avec TOOTEM

Un espace a été créé afin de concentrer les ressources qui vous guideront dans l'utilisation de Tootem présent en page d'accueil.

Différents tutos ont aussi été élaborés pour permettre aux utilisateurs une prise en main plus facile de l'outil, ainsi qu'une documentation globale à l'attention des utilisateurs.

Pour toute difficulté dans l'utilisation du portail, vous pouvez également retrouver la plateforme 4000 qui pourra vous guider dans votre prise en main. Sur les groupements territoriaux, les assistantes de secteur pourront vous assister dans cette phase de transition vers ce nouvel outil. N'hésitez pas à les solliciter.

Si lors de vos premières consultations, vous observez des dysfonctionnements ou des contenus essentiels (informations, formulaires de demandes...) qui ne seraient pas présents dans

le portail, n'hésitez pas à remonter cette information en adressant un mail à [4000@sdis35.fr](mailto:4000@sdis35.fr)

Bonne navigation à tous !



Accédez  
à TOOTEM  
depuis cette  
adresse : [tootem.sdis35.fr](http://tootem.sdis35.fr)

Retrouvez  
la présentation  
de TOOTEM, le nouveau  
portail intranet collaboratif  
en vidéo



# Quand le personnel de santé se forme aux côtés du GRIMP à la prise en charge de victimes en milieu périlleux

Assurer la prise en charge paramédicale d'une victime, c'est la mission confiée aux infirmiers de sapeurs-pompiers. Cependant, lorsqu'il s'agit d'intervenir en hauteur, celle-ci se complique pour les équipes qui ne sont pas forcément habituées aux milieux périlleux.

Pour cela le SSSM, en collaboration avec l'équipe GRIMP, a imaginé une formation, pour mieux appréhender la paramédicalisation d'une victime dans des conditions délicates, et permettre une prise en charge précoce. Une formation encore inédite.

- Une personne victime d'une crise convulsive en haut d'une grue
- La chute d'une victime sur une falaise à l'Ile-aux-Pies,
- Une personne brûlée par des fluides dans une galerie souterraine du métro.

Les personnels de santé étaient équipés d'une caméra go-pro. L'ensemble de leurs gestes et leur évolution en hauteur ont été filmés de manière à pouvoir exploiter ces séquences vidéos lors des prochaines formations aux protocoles infirmiers.

## Une immersion virtuelle proposée aux infirmiers en formation dès 2021

Les médecins et infirmiers pourront bientôt mieux appréhender la hauteur et les techniques pour intervenir dans ces conditions particulières grâce à la réalité virtuelle. Le SSSM a en effet acquis 3 casques de réalité virtuelle qui seront utilisés lors des formations aux protocoles infirmiers dès 2021. Une séance pédagogique sera construite grâce aux images vidéos réalisées au cours de la formation avec le GRIMP. Elle permettra ainsi de sensibiliser les 140 infirmiers et les 18 médecins qui composent l'effectif du SSSM.

A noter que le système « On Sim » de réalité virtuelle sera utilisé à l'avenir dans le cadre pédagogique avec les personnels du SSSM et du GRIMP. Les personnels ont été formés spécifiquement à son utilisation.

Du 26 au 28 octobre derniers, trois jours de sensibilisation à la médicalisation ou paramédicalisation de victimes en milieu périlleux ont été proposés aux personnels de santé sur la base du volontariat.

Cet appel à candidature a permis de retenir **6 candidats** : **5 infirmiers** et **1 médecin** qui ont pu appréhender la gestion d'une intervention en hauteur, et se confronter à **7 situations de prise en charge de victimes** :

- L'intervention auprès d'une personne blessée sur une passerelle située sous un pont ferroviaire et au-dessus de la Vilaine à Saint-Nicolas-de-Redon,
- La prise en charge d'une personne polytraumatisée située sur un échafaudage à 40 mètres de hauteur sur l'Eglise de Vitré,
- L'intervention auprès d'une employée technique coincée au fond d'un silo à Châteaubourg,

- Une personne située en haut d'une éolienne et présentant des douleurs thoraciques,

Une personne victime d'une crise convulsive en haut d'une grue

Un grand merci à l'ensemble des participants qui ont accepté de se confronter à ces situations d'intervention particulières et aux spécialistes du GRIMP pour leur accueil et leur bienveillance sur cette formation. Nous pouvons également remercier les organisateurs du SSSM et du GRIMP pour leur implication qui a contribué à la réussite de cette formation encore inédite.

# Le SDIS investit dans une motomarine : un nouveau vecteur nautique de secours

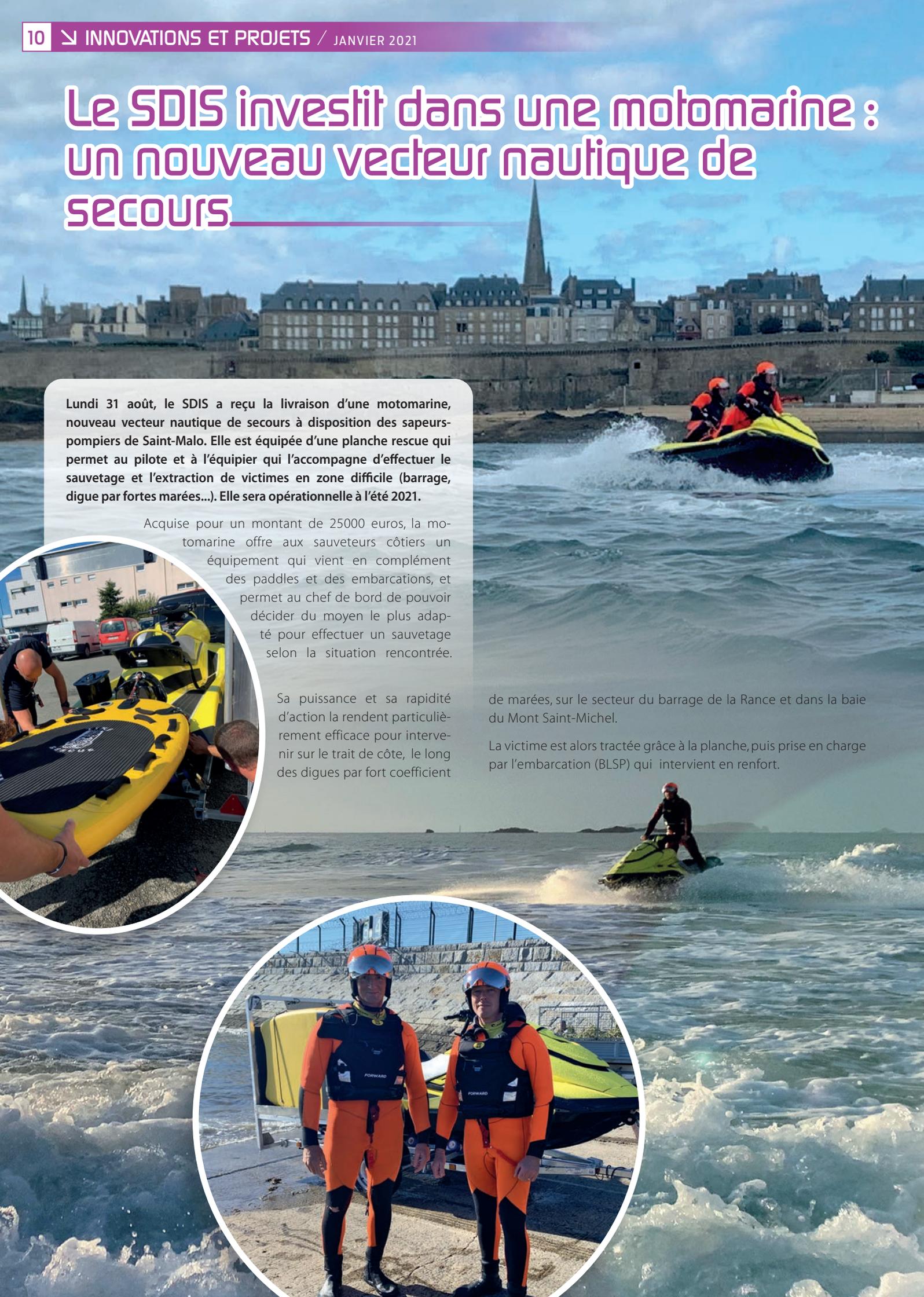
Lundi 31 août, le SDIS a reçu la livraison d'une motomarine, nouveau vecteur nautique de secours à disposition des sapeurs-pompiers de Saint-Malo. Elle est équipée d'une planche rescue qui permet au pilote et à l'équipier qui l'accompagne d'effectuer le sauvetage et l'extraction de victimes en zone difficile (barrage, digue par fortes marées...). Elle sera opérationnelle à l'été 2021.

Acquise pour un montant de 25000 euros, la motomarine offre aux sauveteurs côtiers un équipement qui vient en complément des paddles et des embarcations, et permet au chef de bord de pouvoir décider du moyen le plus adapté pour effectuer un sauvetage selon la situation rencontrée.

Sa puissance et sa rapidité d'action la rendent particulièrement efficace pour intervenir sur le trait de côte, le long des digues par fort coefficient

de marées, sur le secteur du barrage de la Rance et dans la baie du Mont Saint-Michel.

La victime est alors tractée grâce à la planche, puis prise en charge par l'embarcation (BLSP) qui intervient en renfort.



## La sécurité des personnels prise en compte dans le choix des matériels

La sécurité des personnels a été particulièrement prise en compte dans le choix des matériels.

Des gilets renforcés ont été acquis par le SDIS de manière à diminuer les impacts en cas de chute.

Des casques légers sont également prévus pour les personnels ; ils seront connectés à la radio VHF marine pour faciliter la communication avec les sauveteurs.

La motomarine devrait ainsi être opérationnelle à l'été 2021, lorsque l'ensemble des spécialistes aura été formé.

A noter que le SDIS d'Ille-et-Vilaine est le 2<sup>ème</sup> département breton à se doter de ce type de matériels, après le SDIS 56.



## Prise en main de la motomarine

**4 formateurs spécialistes** du sauvetage côtier du CIS de Saint-Malo (Emmanuel Huguet, conseiller technique départemental, Dimitri Cahagnon et Marc Perrotte, conseillers techniques et Pierre Lefeuvre, chef de bord)... ont été formés du 18 au 25 septembre derniers, en collaboration avec les SDIS 44, 56 et 64 déjà détenteurs de ce type de matériels et entraînés à manier des motomarines dans des conditions météorologiques défavorables.

Ils se sont également rendus dans le sud-ouest pour s'entraîner et se confronter à de fortes vagues.

Cette prise en main leur permettra de démarrer prochainement la formation des spécialistes sauvetage côtier.



# Deux nouvelles berces dédiées au sauvetage-déblaiement



Depuis juillet dernier, les spécialistes du sauvetage déblaiement bénéficient de deux nouvelles berces dédiées à la spécialité. Affectées au CIS de Rennes Beauregard, la cellule sauvetage déblaiement manœuvre de force et la cellule de soutien sauvetage déblaiement qui viennent renouveler la berce acquise en 2002. Présentation.

## La cellule de sauvetage déblaiement et manœuvre de force niveau 3

### ► MISSIONS

Effectuer des opérations de sauvetage déblaiement, des manœuvres de force, de désincarcération lourde, de recherche et de localisation de victimes en milieu effondré.

### ► ENGAGEMENT

**Engagement de 1<sup>er</sup> niveau :** 7 spécialistes sauvetage déblaiement (6 SDE1 + 1 SDE2)

**Engagement de 2<sup>ème</sup> niveau :** une unité complète sauvetage déblaiement de 11 sapeurs-pompiers (10 SDE1 + 1 SDE2)

L'engagement d'un conseiller technique SDE3 est également possible pour conseil auprès du COS sur intervention.

### ► GABARIT

**Longueur :** 6.40 m / **Largeur :** 2.46 m / **Hauteur :** 3.90 m

### ► CAPACITÉS OPÉRATIONNELLES

- Recherche et localisation de personnes sur un rayon de 100 mètres (écoute et vidéo)
- Extraction de victime horizontale et verticale en milieu effondré
- Blindage de tranchée et d'extraction de victime en silo (stockage vertical de céréales)
- Percement et découpe béton épaisseur max 40 cm
- Manœuvres de force : levage, soutènement force de levage 67 T maxi
- Désincarcération lourde et spécifique : PL, trains, métro, aéronefs, machines agricoles.
- Plateforme de travail en hauteur

- Interventions pour sauvetage-déblaiement, effondrements, glissements de terrain, tremblement de terre, tranchées, sinistres à la suite de tempêtes, galeries souterraines.

- Travail en collaboration avec l'équipe CYNO et l'équipe GRIMP.

### ► ÉQUIPEMENTS

- Matériels de recherche de victimes
- Matériels de sauvetage
- Matériels d'étalement en première intention
- Matériels de découpage et perçage béton
- Matériels de manoeuvre de force et de levage
- Matériels d'éclairage et de balisage
- Matériels de protection individuelle : 4 lots sécurité
- Matériels de déblaiement
- Matériels de blindage en tranchée et de sauvetage en silo vertical
- Matériels de calage et de désincarcération spécifique
- Matériels divers (outils divers)

### ► AFFECTATION

Avec un mètre de plus en longueur, la berce accueille désormais de nouveaux matériels acquis suite aux retours d'expérience effectués sur les interventions qui ont nécessité l'engagement des spécialistes du sauvetage déblaiement.





## Ses évolutions

### ► Des panneaux levants

Ils intègrent une fonction de rideaux et permettent une rapidité de déploiement. Ils viennent remplacer les stores bannes de l'ancienne cellule et offrent une meilleure stabilité au vent.

### ► Un chariot à coulisses traversant qui permet désormais d'accueillir des plateformes de travail en hauteur et des roues pour le transport de matériels ou de victimes sur le réseau ferroviaire (lorry).

### ► Des matériels dédiés à des désincarcérations spécifiques (train, métro, poids lourds, matériels agricoles, aéronefs) ou la réalisation de manœuvres impliquant des charges lourdes.

### ► Un espace de réflexion équipé de 3 rideaux pour protéger efficacement cette zone du vent et de la pluie



► Un espace de réflexion équipé de 3 rideaux

### ► Un mat télescopique équipé d'un luminaire pour permettre d'éclairer la zone d'intervention sur plusieurs centaines de mètres (surface équivalente à un terrain de foot)

### ► 4 anneaux d'arrimage sur le châssis de la cellule permettant de servir de point d'ancrage (13 tonnes) pour des manœuvres de force, comme la mise en place d'un tire-fort par exemple pour le déplacement de charges lourdes

### ► Un groupe électrogène permet l'alimentation électrique du luminaire et des différents matériels filaires : perceuses, marteaux piqueurs, burineurs, disquesuses...

A noter qu'un réaménagement complet des matériels au sein de la berce a été réalisé afin d'offrir une meilleure ergonomie et faciliter le travail des personnels.



## La cellule de soutien sauvetage déblaiement

**Complémentaire à la cellule opérationnelle, cette seconde berce contient le matériel nécessaire afin d'intervenir dans différentes situations d'effondrement ou de dégagement de victimes, comme des effondrements de structure ou des dégagements de victimes dans des silos verticaux :**

- ▶ Un stock de bois et d'étais pour intervenir dans des situations d'effondrement de structure
- ▶ Du matériel de blindage de tranchées ou de blindage dans des silos à grains verticaux (coussins pneumatiques gonflables de 2 m<sup>2</sup> pour sécuriser une zone d'effondrement à l'aide d'étais
- ▶ Des bastaings, chevrons, liteaux, étais métalliques, du matériel d'extraction de gravats : pelles, pioches, truelles, pelles US, sacs d'évacuations de gravats
- ▶ Un mat télescopique équipé d'un luminaire qui permet l'éclairage de la zone d'intervention

- ▶ Un groupe électrogène permet l'alimentation électrique du luminaire et des différents matériels filaires : perceuses, marteaux piqueurs, burineurs, disquesuses...

Prévues au dernier plan d'équipement, les deux berces dédiées au sauvetage déblaiement ont été acquises dans le cadre d'un groupement d'achat public via l'UGAP pour un budget total de 205 000 euros, matériels inclus.



## A Thorigné-Fouillard, une maison container prend feu

Le 28 septembre 2020, les sapeurs-pompiers sont déclenchés vers 13h30 pour un violent feu d'habitation à Thorigné-Fouillard. Un premier départ composé d'un FPT, un FPTSR, une EPC et d'un chef de groupe est engagé immédiatement. A leur arrivée, le feu concerne un bâtiment d'habitation R+1 en cours de construction. Le bardage extérieur est totalement embrasé sur les 4 faces et le feu s'est propagé à l'isolation extérieure du bâtiment voisin : une habitation de simple niveau également en cours de construction. En l'absence de victime, les premières actions ont permis d'éviter la propagation au second pavillon puis ont visé à atténuer le rayonnement de l'incendie. L'incendie ayant provoqué une fuite de gaz enflammée au niveau de l'accès du bâtiment, GRDF a procédé à la coupure du gaz sur le quartier concerné.

Les habitations concernées par l'incendie sont des constructions faites sur la base de containers maritimes intégralement isolés par l'extérieur de mousse polyuréthane et recouverts d'un bardage bois.

L'incendie est rapidement maîtrisé et l'intervention nécessitera un long travail de déblai par les équipes sur place. L'utilisation de la scie sabre a largement facilité le travail des équipes engagées.

Le VSH engagé sur l'intervention a permis un reconditionnement rapide des équipes.

Cette intervention a mis en lumière l'extrême rapidité de la propagation d'un incendie sur ce type de bâtiment. Par ailleurs, il a été constaté une chaleur intense et persistante à l'intérieur malgré l'absence de mobilier. Une équipe RCCI a donc été demandée sur place afin de collecter les éléments nécessaires à la conduite d'un retour d'expérience, en vue d'adapter nos méthodes d'intervention à ce nouveau type de construction.



### Moyens opérationnels

1 EPC 33 - 4 FPT - 1 VTU - 3 VL - 1 VSAV - 1 VLS - 1 VSO,  
soit 24 sapeurs-pompiers des CIS d'Acigné, Noyal-sur-Vilaine, Rennes  
Beaugard, Rennes sud-ouest 1 (Bruz) et de la direction départementale.



## A Vitré, un incendie se propage dans un hangar



Le 3 novembre dernier vers 18h50, plusieurs appels sont reçus au CTA-CODIS pour un incendie qui s'est déclaré dans un hangar à Vitré. Celui-ci abrite un stock important d'effets vestimentaires et d'ameublements géré par une association de recyclage de la commune. Au regard du nombre important d'appels et compte tenu du risque de propagation aux bâtiments adjacents, le CTA-CODIS engage d'emblée deux groupes feu industriel, un groupe alimentation, un groupe CRM et un groupe commandement niveau colonne.

Arrivés sur les lieux, les moyens du CIS de Vitré sous le commandement du chef de groupe, rencontrent rapidement des difficultés d'accès au site. Des chiens sont en alerte pour assurer la sécurité du site et les empêchent d'accéder. L'équipe animalière est sollicitée afin de les prendre en charge. Une fois l'accès libéré, les personnels mobilisent leurs efforts pour éviter la propagation du sinistre à l'ensemble du bâtiment et aux bâtiments mitoyens. En structure métallique, il s'étend sur une superficie de 800m<sup>2</sup>.

Une fois le groupe colonne sur place et après reconnaissance, plusieurs idées de manœuvre sont mises en œuvre. 5 LDMR 500 dont 1 sur MEA sont déployées afin de circonscrire le sinistre, tandis que le dispositif d'alimentation des engins est mis en œuvre. La propagation du feu est également stoppée par l'intérieur du bâtiment dont la structure est encore peu touchée par le sinistre. Après une heure de lutte, l'incendie est enfin maîtrisé. Les personnels se mobilisent alors sur la mise en place du désenfumage et le déblai qui est réalisé grâce à une pelle mécanique mise à disposition par une entreprise voisine.



### Éléments favorables à l'intervention

- Bonne anticipation du CTA-CODIS sur les groupes engagés (y compris l'équipe animalière intervenue pour maîtriser les chiens)
- Défense extérieure contre l'incendie suffisamment dimensionnée (ZAC)
- Bâtiment simple de conception et feu rapidement maîtrisé par les premières équipes.
- Mise en place d'un secteur soutien logistique
- Mise à disposition d'un engin mécanique privé très adapté pour la phase de déblai

### Facteurs défavorables

- Présence de chiens agressifs sur site qui a nécessité l'engagement de l'équipe animalière

### Moyens opérationnels

2 EPS - 1 FPTL - 1 FPT 4X4 - 1 BEA - 1 VANIM - 1 CCGC LC - 1 PEVSD - 1 DA - 1 VTU - 1 VLCS - 1 VLCC - 1 VLCCG -- 1 CCGC - 6 VL - 1 VSAV - 4 FPT - 1 VLOS - 1 VSO, soit 71 sapeurs-pompiers des CIS d'Argentré-Etrelles, Châteaubourg, Domagné, Erbrée, Fougères, Liffré, Louvigné-de-Bais, Rennes Beaugard, Rennes Saint-Georges, Rennes Sud-Ouest 1 (Bruz), Servon-sur-Vilaine, Saint-M'Hervé, Vitré et de la direction départementale.



# A Redon, un incendie se déclare dans une maison



Le 14 octobre vers 19h, les secours sont déclenchés pour un feu d'habitation individuelle. A l'arrivée du FPTSR, le feu intéresse un appartement R+1 situé en position centrale d'une longère réhabilitée en 3 appartements. L'ensemble du logement concerné est totalement embrasé du rez-de-chaussée à la toiture. Le risque de propagation aux appartements mitoyens est inévitable. Bien que les occupants du logement concerné ont évacué les lieux avant l'arrivée des secours, un doute subsiste quant à la présence d'éventuelles victimes dans les appartements mitoyens. Par ailleurs, la présence avérée de bouteilles de gaz au cœur du foyer, contraint le chef d'agrès du FPTSR à positionner le premier binôme d'attaque dans une zone protégée.



La priorité est donc alors de stopper la propagation du sinistre via la toiture aux appartements mitoyens. Trois objectifs sont définis par le chef d'agrès du FPTSR, premier COS sur les lieux : stopper la propagation du feu, et réduire l'intensité du foyer tout en assurant la sécurité des intervenants.

Pour ce faire, deux lances sont tout d'abord établies de plain-pied afin d'enrayer les propagations. L'éloignement géographique des engins constituant le groupe feu urbain contraint le premier FPTSR à manœuvrer seul pendant plusieurs minutes.

A l'arrivée des engins en renfort et du chef de groupe, le premier COS réalise un compte-rendu avec ce dernier afin d'établir conjointement l'idée de manœuvre et réarticuler le dispositif. Le chef de groupe fixe donc pour objectif d'établir 3 lances supplémentaires dont une sur le MEA afin d'appuyer l'action des premières lances pour enrayer les propagations et réduire l'intensité des foyers. Des reconnaissances sont réalisées dans les appartements et habitations mitoyennes et un CCGC est demandé en renfort afin de pérenniser l'alimentation en eau.

L'intervention s'avère longue et éprouvante pour les personnels engagés sur les phases d'extinction puis de déblai. Un soutien sanitaire est mis en place à l'attention des personnels avec l'engagement du VSO et d'un VSAV. Les reconnaissances menées permettent de confirmer l'absence de victimes. La propriétaire et ses 3 enfants qui ont évacué rapidement les lieux et ne nécessitent pas de prise en charge seront relogés par la mairie. Afin de garantir l'extinction du sinistre, plusieurs reconnaissances sont réalisées au moyen des caméras thermiques et un long de travail de déblai et de dégarnissage est assuré. L'intervention s'achèvera le lendemain matin.

## Moyens opérationnels

1 EPS - 1 FPT - 1 FPTL - 1 FPTSR - 1 PEVSD - 1 CCGC - 4 VL - 1 VSAV - 1 VSO, soit 39 sapeurs-pompiers des CIS de Bain de Bretagne, Guipry, Pipriac, Redon, Rennes sud ouest1 (Bruz) et de la direction départementale



## Éléments favorables à l'intervention

- 3 sapeurs-pompiers professionnels dont un chef de groupe qui quittaient leur garde se sont mis à disposition du CTA-CODIS pour armer le fourgon en lieu et place du CCFM déclenché à 3 et sans chef d'agrès en prompt secours incendie
- Evacuation des occupants avant l'arrivée des sapeurs-pompiers
- Efficacité des premières actions menées
- Bonne collaboration entre le premier COS et le CTA-CODIS afin d'adapter le dimensionnement des moyens au sinistre

## Facteurs défavorables

- Difficulté à armer un fourgon complet et une échelle liée à l'engagement des moyens sur d'autres interventions au même moment
- Potentiel calorifique important à l'intérieur de l'appartement et présence avérée de bouteilles de gaz
- Bâtisse enclavée avec risques de propagation aux habitations mitoyennes via les combles et la toiture
- Hydrants à plus de 200 mètres



## A Bruz, un violent incendie dans un magasin de bricolage

Le 22 septembre dernier vers 18h, le CTA-CODIS reçoit un appel du gérant d'un magasin de bricolage situé à Bruz pour un feu de poubelles en extérieur, à l'arrière du bâtiment. Une dizaine de bouteilles de propane sont stockées à proximité.

L'évacuation de l'ensemble du magasin est réalisée et un premier détachement d'engins est envoyé. Cependant,

face aux nombreux appels d'urgence reçus qui décrivent une importante

fumée noire et des explosions, le CTA-CODIS renforce le train de départ. Le panache de fumée est visible depuis la rocade nord et pré-sage un sinistre conséquent.

À l'arrivée du premier engin, le feu de poubelle s'est propagé aux bouteilles de gaz et à la réserve qui, par son contenu, favorise le développement rapide du feu. Une partie du magasin est en proie à un embrasement généralisé. Des flammes importantes sont visibles et menacent de se propager à la surface de vente et à la partie administrative. En réaction immédiate, 2 premières LDNR 500 sont établies en attaque directe sur la réserve par l'une des portes pour refroidir les bouteilles de gaz. Parallèlement, les moyens aériens (EPC et BEA) ont pour mission d'établir 2 LDNR en attaque directe pour couper la propagation, mais la toiture en bac acier s'effondre sur le volume et l'action des lances des MEA devient rapidement limitée.

L'objectif principal est de stopper l'incendie qui se propage à la surface de vente. Le mur coupe-feu en parpaings est efficace mais deux portes coupe-feu sont ouvertes de part et d'autre du mur. Le plafond de fumées et les gaz chauds envahissent la partie haute de la surface de vente, et notamment la zone où sont entreposés les peintures et autres solvants. 2 LDNR 500 supplémentaires sont alors établies par l'intérieur. Une découpe

2 FPT alimentés sur une réserve incendie de 240 m<sup>3</sup>

Matériaux sous auvent

Porte C.F. entrouverte

Mur de bardage d'acier

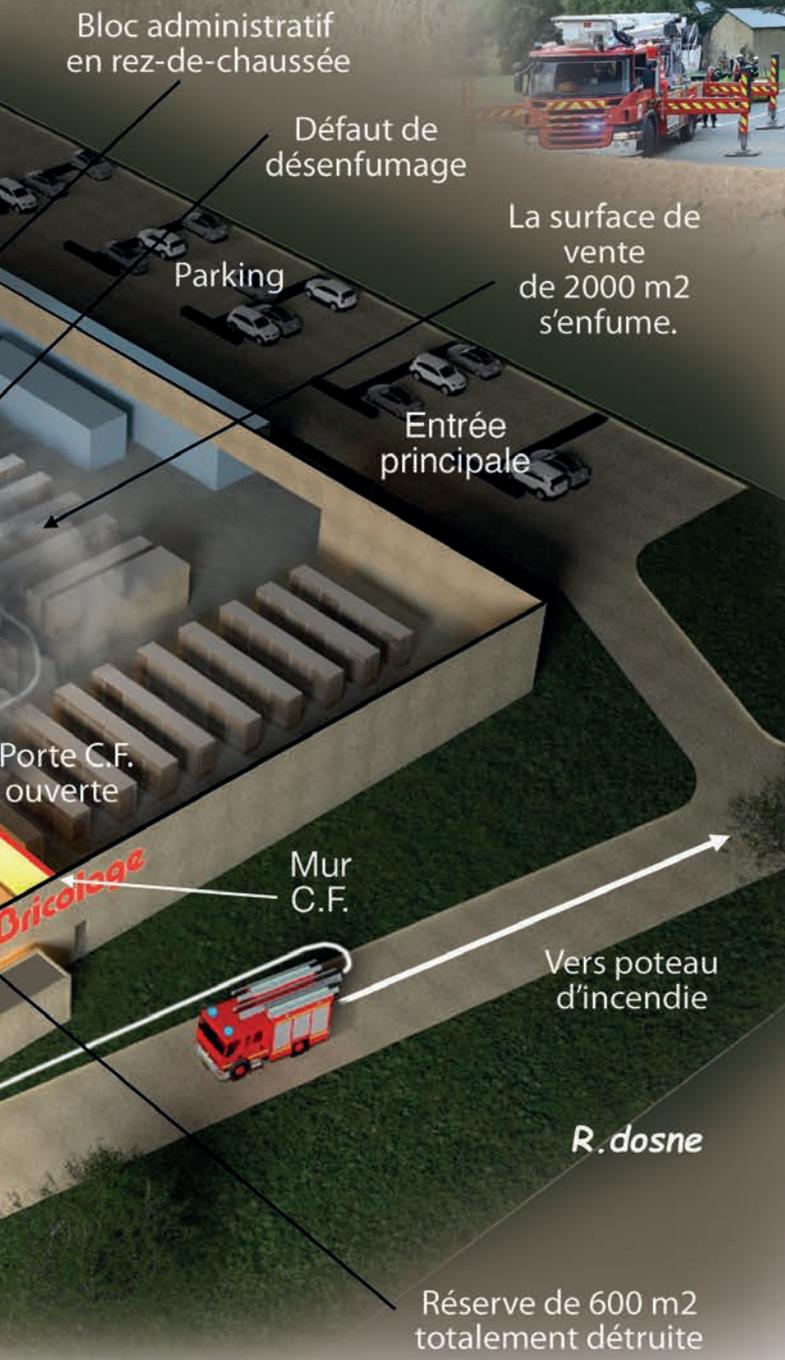
Feu de poubelles près d'un dépôt de 10 bouteilles de gaz : Deux explosent.

▲ Tous nos remerciements au lieutenant-colonel (r) René Dosne qui a mis ses talents d'illustrateur pompier au service du SDIS 35 pour proposer ce dessin d'intervention en 3 dimensions.

des ouvrants inopérants en partie haute est réalisée avec pour objectif de diminuer la charge thermique de la surface de vente devenue intense côté réserve. Le mur coupe-feu en parpaings montre d'ailleurs plusieurs signes de faiblesse au cours de l'extinction, ce qui nécessite d'adapter le jet des lances pour éviter son effondrement. Lorsque le feu baisse enfin d'intensité, les opérations de déblais et de protection en réserve sont engagées.

Des ouvrants sont créés dans le bardage en façade sud de manière à traiter les foyers résiduels et faciliter





l'accès des plusieurs engins de travaux publics mis à disposition par la commune pour extraire le stock important de granulés combustibles pour poêles. Le bilan fait état de la destruction totale de la réserve. Les fumées ont endommagé les produits de vente et les faux plafonds mais aucune victime n'est à déplorer.

L'intervention des sapeurs-pompiers aura permis de préserver la surface de vente et la partie administrative. Pas moins de 6 LDNR (4 de plain-pied et 2 sur MEA) auront été nécessaires pour procéder à l'extinction du sinistre.

#### Éléments favorables à l'intervention

- Détection précoce du feu,
- Bonne anticipation du CTA-CODIS sur l'engagement des moyens,
- Dispositions constructives d'un ERP quasi neuf et présence du mur coupe-feu
- DECI correctement dimensionnée
- Configuration de l'intervention permettant une sectorisation claire et efficace

#### Facteurs défavorables

- Stockage de granulés à poêles (pellets) en réserve en grande quantité (20 m3),
- Présence de bouteilles de gaz favorisant la propagation du feu,
- Structure bâtementaire métallique avec une toiture rapidement affaissée,
- Dysfonctionnement des portes coupe-feu maintenues ouvertes et ouvrants en partie haute
- Réseau RIA non autonome et branchée sur la même canalisation que le poteau incendie privé



Le bâtiment est un ERP de type M à structure métallique d'une surface de 2600 m<sup>2</sup>. Il est constitué d'une charpente métallique avec un bardage type bac acier double peau isolé en laine de bois. Plusieurs ouvrants type skydome sont présents en toiture.

Trois volumes composent ce bâtiment : une réserve d'une surface d'environ 600 m<sup>2</sup> séparée par un mur coupe-feu de la surface de vente et de la partie administrative.

La DECI se compose d'un poteau incendie privé et d'une réserve incendie située à proximité de l'établissement.

#### Moyens opérationnels

1 FMOGP - 1 BEA - 1 EPC - 5 FPTSR - 1 FPT - 1 CCGC - 1 DA - 1 VAR - 1 2 VLCC - 1 VLCC - VLOS - 6 VL - 2 VSO - 1 VSAV, soit 58 sapeurs-pompiers des CIS de Bréal-sous-Montfort, Guichen, Lailé, L'Hermitage, Redon, Rennes Beaugard, Rennes Le Blosne, Rennes Saint-Georges, Rennes Sud Ouest1 (Bruz), Rennes Sud Ouest2 (Chartres), Vern-sur-Seiche et de la direction départementale

## A Nantes, les spécialistes du sauvetage déblaiement engagés en renfort sur le feu de la cathédrale de Nantes

Le 18 juillet, tôt le matin, un incendie s'est déclaré dans la cathédrale de Nantes, monument architectural grandiose et qui avait déjà été la proie des flammes en 1972.

Face à ce sinistre, de nombreux moyens du SDIS 44 ont permis d'éviter la propagation du sinistre à l'ensemble de l'édifice et les dégâts ont été concentrés dans la zone du grand orgue. Le feu est circonscrit en moins de deux heures et a permis de sauver l'édifice comme un bon nombre d'œuvres d'art. Néanmoins, des éléments structurels ont été touchés et fragilisés par la chaleur, les eaux d'extinction et les débris de l'orgue.

Alors que les moyens du SDIS 44 sont mobilisés sur une autre intervention en cours, le CTA-CODIS est contacté par le COZ afin de connaître les moyens de sauvetage déblaiement disponibles pour venir apporter leur expertise et leur savoir-faire et ainsi protéger au mieux l'édifice. En effet, il doit être entrepris la sécurisation de certaines zones incendiées et donc fragilisées par le feu, et notamment l'espace du grand orgue.



Crédits photos  
SDIS35



Crédits photos ▶  
SDIS44  
Pascal Lucas

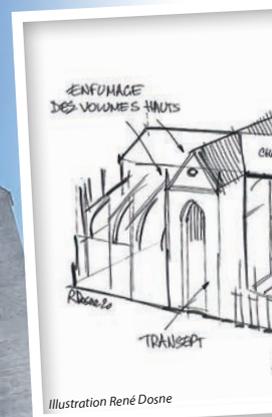


Illustration René Dosne



Illustration René Dosne



Une unité SD du SDIS 35 composée d'agents des CIS de Rennes, Fougères, Dol-de-Bretagne et Redon (7 SDE1 et 3 Chefs d'unité) a donc été engagée à 10h50, avec la Cellule SD-MDF, la Benne de Beauregard et des VLF, et ayant comme point de rassemblement le CRM, place de la Cathédrale à Nantes.

A leur arrivée, les Chefs d'unité prennent contact avec le CTD-SD 44 qui précise leurs missions définies en lien avec les architectes des bâtiments de France :

- Créer un plancher afin de limiter les effets d'un effondrement des restes du grand orgue une fois la sécurisation d'une poutre instable réalisée par l'unité GRIMP 44.

- Sécuriser la rosace ayant subi les effets thermiques de l'incendie.

Ces actions sont menées conjointement avec le GRIMP 44, avec des contraintes fortes comme le port de l'ARI, la mise en place d'une « sonnette » compte tenu du risque d'effondrement de la structure, et le travail à plus de 10 mètres de hauteur qui nécessite l'utilisation de l'échelle 3 plans et du BEA.

Les personnels mettent également en place des dispositifs d'étaie dans une configuration peu ordinaire. Leur rigueur et leurs connaissances techniques bâties ont permis de limiter la propagation du sinistre et de préserver des œuvres de grande valeur d'un monument emblématiques de Nantes. L'ensemble des actions menées a ainsi mis en valeur le professionnalisme et la technicité de nos spécialistes. Cette reconnaissance a été soulignée dans une lettre de remerciements du DDSIS du 44 et du CTZ SD adressée à l'ensemble des personnels du 35 pour leur participation et leur engagement. Il faut souligner le travail de complémentarité et l'efficacité des spécialistes du 35 et du 44 qui collaborent depuis de nombreuses années en partageant leurs connaissances des techniques et en assurant l'animation des formations de la spécialité pour le pôle formation SD de la zone de défense Ouest.

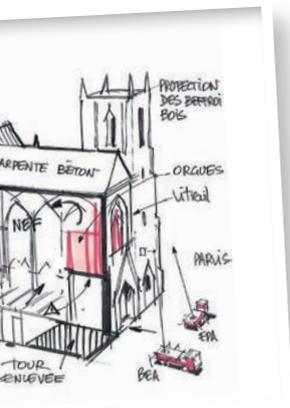
N'oublions pas, que lors de cette intervention, deux agents - dont un du SDIS 35 - ont été blessés lors de chute de matériaux. Il s'en sortira avec une entorse du poignet.

### Éléments favorables à l'intervention

- Capacité d'adaptation et compétences des équipiers SD
- Bonne coordination des équipes du SDIS 44 et du 35 qui disposent des mêmes outils et matériels et sont habitués à réaliser régulièrement des formations en communs
- Bonne coordination entre le chef d'unité GRIMP44, le chef de section et le chef d'unité SD
- Prise en compte des équipes par l'unité logistique et restauration dès l'arrivée au point de regroupement des moyens (arrivée à l'heure du repas)

### Moyens opérationnels

2 VPCEL + 2 cellules SD - 2 VL, soit 10 sapeurs-pompiers engagés des CIS de Fougères, Redon et de Rennes Beaugard



▲ Crédits photos - SDIS44 - Eric Michel



▲ Crédits photos - SDIS44 - Eric Michel



▲ Crédits photos - SDIS44 - Eric Michel





## Mobilité des personnels : les différents étapes

ENTRE NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 2020

### FIN NOVEMBRE 2020

- Diffusion des avis de vacances de postes de chef du groupement maintenance et logistique mutualisées et de chefs de service (service Planification, réception et traitements des demandes, service maintenance des engins motorisés et service approvisionnements maintenance des matériels et équipements de travail) afin d'identifier les futurs responsables à la date du 15 janvier 2021 pour le chef du service unifié, et à celle de début février pour les chefs de services.

### DECEMBRE 2020

- Elaboration du règlement intérieur du service unifié

### A PARTIR DU 10 DECEMBRE 2020

- Des entretiens individuels seront organisés le jeudi matin sur 12 semaines. Chaque agent recevra une invitation avec un créneau horaire réservé.

Il pourra confirmer le créneau s'il le souhaite. L'objectif est de permettre aux personnels d'exprimer librement leurs préoccupations, et faire part de leurs souhaits en termes de missions et d'environnement de travail.

Un emploi identifié lui sera au minimum proposé au cours de cet échange conduit par les Directions des Ressources humaines du SDIS et du Département.

### DE FÉVRIER À SEPTEMBRE 2021

#### DEBUT FEVRIER 2021

- Diffusion des avis de vacance des postes de responsable de la distribution inter-sites et de chefs d'équipe de manière à identifier les personnels qui occuperont ces fonctions pour avril 2021.

#### FEVRIER 2021

- Formalisation de l'organigramme définitif (grade cible, effectifs consolidés, organisation des équipes)

#### JUIN 2021

- Affectation des personnels sur leurs nouvelles fonctions
- Travail d'élaboration des fiches métiers (mars 2021) puis des fiches de postes qui seront élaborées en lien avec les équipes identifiées (septembre 2021)

## Le futur groupement de maintenance et de logistique mutualisées, c'est 4 fonctions métiers

Dans un souci d'équilibre, 4 grandes fonctions métiers dessinent les contours du nouvel organigramme.



La planification, la réception, l'analyse, le traitement des demandes de maintenance des engins et véhicules

C'est le point d'entrée pour l'ensemble des demandes formulées au groupement.

- Il organise et planifie les contrôles réglementaires et périodiques.
- Il dispose d'une autonomie de traitement des demandes de maintenance périodique.
- Il a une capacité d'expertise sur les engins spéciaux (travaux publics, engins agricoles, échelles aériennes et engins pompes).



Matériels et la protection des agents : l'approvisionnement

Il s'agit de l'approvisionnement et la maintenance des matériels suivants :

- les matériels embarqués
- les vêtements de travail
- les équipements de protection individuelle et collective
- les pièces détachées pour la maintenance



La maintenance des engins et véhicules motorisés

- Il effectue les travaux de maintenance générale et spécifique;
- Il réalise les aménagements spécifiques et prend en charge la préparation des véhicules.



La distribution inter-sites

Il s'agit de :

- la perception des colis, leur acheminement et leur livraison
- le convoyage de véhicules

# Une nouvelle solution informatique pour la gestion des activités du service unifié

La solution informatique destinée à couvrir l'ensemble des besoins du service unifié est en cours d'acquisition. L'appel d'offres a été lancé et cinq offres ont été proposées par trois prestataires. Des auditions avec ces 3 candidats ont ainsi été organisées entre le 29 septembre et le 6 octobre derniers de manière à visualiser le comportement des solutions dans des situations concrètes et opérationnelles.



## Audition des candidats le 29 septembre

Trois sociétés informatiques ont déposé 5 offres (deux d'entre elles ont fait le choix de proposer deux offres : une première hébergée sur les plateformes techniques du SDIS, et une seconde hébergée dans le cloud).

C'est finalement la solution informatique ATAL de la société Berger-Levrault qui a été retenue en commission d'appel d'offres le 8 décembre dernier.

La réunion de lancement du projet est prévue le 14 janvier 2021.

L'objectif est d'installer et de paramétrer la solution informatique au cours de l'année 2021, avant sa mise en service au sein du futur groupement maintenance et logistique mutualisées, et auprès des utilisateurs en janvier 2022.



## Les activités qui seront gérées via la future solution informatique

- ▶ La gestion des stocks
- ▶ Les flux logistiques
- ▶ Les tâches de maintenance et de contrôles réglementaires des matériels (cartes grise, réformes, renouvellements des matériels)
- ▶ Les demandes des utilisateurs (les réservations ou réparations de véhicules, demandes d'acheminement via la chaîne logistique, renouvellements d'habillement...).



## Les centres d'incendie et de secours et les centres d'exploitation routiers solliciteront le service unifié via l'interface du futur logiciel pour leurs demandes diverses :

- ▶ Acheminement de matériels via la chaîne logistique,
- ▶ Demande de maintenance sur un véhicule,
- ▶ Demande de remplacement d'un équipement ou d'un matériel d'intervention...

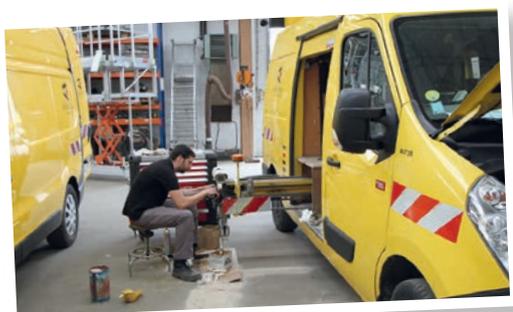




# La future plateforme technique départementale adopte un nouveau nom : **ALTO**

Afin de regrouper les entités présentes sur les sites du Hil et de La Gouesnière (service Travaux, Mesures et Essais routiers et Coordination ressources) ainsi que le futur service unifié qui mutualise les prestations de maintenance mécanique et de logistique du SDIS et du Département, une initiative de création d'une appellation avait été portée par les personnels du Département. Le nom de plateforme technique départementale a ainsi été proposé.

Le Président a souhaité enrichir cette proposition de nom formulée par les agents pour créer une identité forte et ambitieuse, qui regroupe l'ensemble des activités.



**ALTO :**  
un nom évocateur pour un service tourné vers l'avenir

ALTO évoque l'idée de prendre de la hauteur, de l'altitude pour voir loin et se tourner vers l'avenir. Il témoigne de l'impulsion donnée par le Département afin de pérenniser les activités menées par les services sur les sites du Hil et de la Gouesnière, et de conforter ce projet ambitieux en faveur d'un service public moderne, performant et innovant.

C'est finalement l'appellation d'ALTO qui a été choisie.

Ces 4 lettres forment le nom évocateur d'Appui Logistique Travaux et Organisation.

Court, percutant, et facile à prononcer, ALTO ne parle pas de manière spécifique d'un service mais englobe l'ensemble des métiers. Il se décline par site et par service (site du Hil ou site de La Gouesnière et selon le service : service Travaux, service unifié, service mesures et essais routiers).



# Les avancées du projet immobilier

Malgré la crise sanitaire, la déconstruction et le désamiantage des bâtiments sont achevés. Le démarrage du chantier de construction de la future plateforme est prévu en janvier 2021 pour une livraison de la phase 1 du projet immobilier programmée début 2022.

Le projet immobilier concerne la rénovation partielle du site du Hil qui accueille actuellement une partie de la logistique, le service coordination ressources, le service garage, et le service travaux.



## CALENDRIER DES PRINCIPALES ETAPES



### • JANVIER 2021

Démarrage des travaux pour une durée de 14 mois.

### • ANNÉE 2022

#### Début d'année 2022

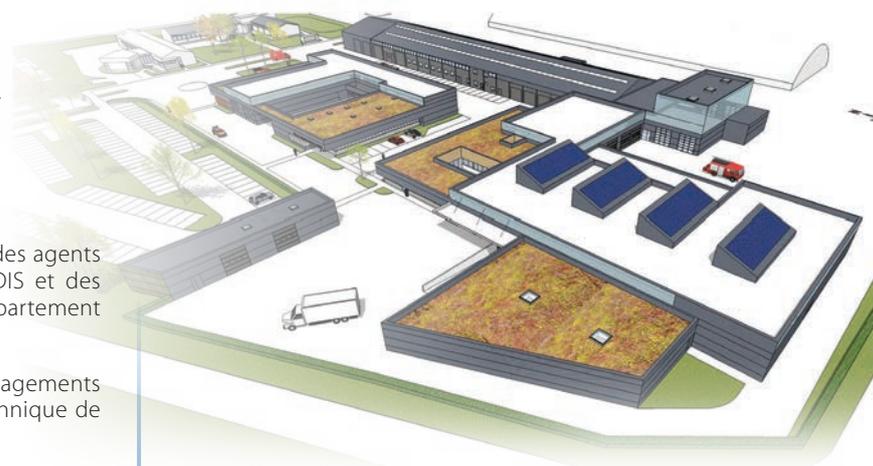
Mise en place du service mutualisé regroupant des agents du groupement des services techniques du SDIS et des agents du pôle construction et logistique du Département sur le site du Hil.

Cette étape implique l'organisation des déménagements internes aux sites du Hil et de la plateforme technique de La Hatterie.

Restructuration des ateliers sur une durée de 10 à 11 mois

### • ANNÉE 2022

Livraison de la phase 2 de restructuration des ateliers.



# Un véhicule de soutien habillage désormais opérationnel

C'est l'une des nouveautés récemment mise en place au groupement des services techniques. Un véhicule de soutien habillage (VSH) vient d'être aménagé et est désormais opérationnel.

**Il doit permettre aux personnels engagés sur un incendie de pouvoir réaliser l'échange de leur tenue directement sur site à l'issue d'une intervention. Une solution mise en place pour mieux protéger les personnels de toute contamination liée aux fumées.**

Le véhicule de soutien habillage (VSH) doit permettre aux sapeurs-pompiers qui ont été exposés à des fumées d'incendie de pouvoir échanger leur tenue contre une tenue propre et non contaminée à l'issue de l'intervention. Pour cela, un VTU a été intégralement ré-aménagé par le groupement des services techniques de manière à pouvoir réaliser l'échange des tenues incendies. Le véhicule dispose de 80 vestes textiles (Balsan et Sioen), de 40 sur-pantalons, de 2 casques de type B, de 40 paires de gants (type C1 ou C2) et 50 tee-shirts de rechange en coton.

Le véhicule est armé par un à deux personnels du groupement des services techniques qui se déplacent directement sur le lieu de l'intervention selon l'effectif disponible. Son engagement est prévu aux heures ouvrables du lundi au vendredi de 8h à 17h, à la demande du CTA-CODIS ou du COS présent sur l'intervention.

Les modalités d'engagement doivent encore être précisées pour un fonctionnement optimal et de manière à permettre le déclenchement le plus opportun, en tenant compte d'un acheminement sur le lieu de l'intervention lors de la phase de déblai. Le véhicule de soutien habillage assure par ailleurs la gestion des tenues contaminées -leur nettoyage et leur contrôle. Les personnels qui assurent cette mission au sein du groupement des services techniques jouent également un rôle



important dans le rappel des procédures de nettoyage aux agents. Dans certaines situations, ils peuvent être amenés à prioriser les échanges selon l'exposition des personnels aux fumées ou à recommander un entretien au CIS si l'exposition aux fumées a été faible.

A noter que depuis sa mise en œuvre en juillet dernier, le véhicule de soutien habillage a été sollicité à 14 reprises, principalement sur le secteur Rennes Le Blosne. 75 échanges de tenues ont été réalisés avec entre 4 et 19 tenues échangées pour chaque intervention.

L'aménagement d'un second véhicule de soutien habillage affecté dans un CIS est en cours de réflexion actuellement. Il serait destiné à permettre les échanges lors des heures non ouvrables. Un retour d'expérience sur l'utilisation du VSH sera mené pour cela.



# Toxicité des fumées : les actions mises en place pour mieux se protéger



La lutte contre l'incendie implique une exposition quasi systématique aux produits de l'incendie, et ne peut donc se faire sans que l'intervenant ne soit souillé. Afin de limiter cette contamination et de s'en prémunir, de nombreuses actions sont mises en place au sein du SDIS.

## Les fumées d'incendie : pourquoi s'en protéger ?

L'incendie émet de la chaleur mais aussi de nombreux produits toxiques sous formes de gaz ou de particules. Dans les fumées d'incendie, il y a de manière systématique des suies, du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone, de l'oxyde d'azote et des composés cyanurés.

Il existe une infinité d'autres toxiques dont la composition varie en fonction des matériaux incendiés. Des risques pour la santé des personnes exposées existent : ils sont la composante de 3 éléments, à savoir la fréquence d'exposition, la durée et l'intensité. Les EPI proposés par le SDIS protègent de ces risques, et des procédures permettent de limiter la contamination.

## Un plan d'actions engagé pour limiter la contamination des personnels

Afin d'améliorer la protection du personnel exposé aux fumées d'incendie, un plan d'actions a été élaboré au sein du SDIS en collaboration avec les membres du CHSCT. Plusieurs mesures et procédures opérationnelles en découlent : le recours à l'utilisation d'équipements de protection individuelle dédiés à l'incendie, ou encore le déploiement de kits hygiène dans l'ensemble des engins incendie du département.

Le plan d'actions en faveur de la protection contre la toxicité des fumées comprend plusieurs mesures qui doivent permettre de mieux protéger le personnel. L'objectif est, grâce à des dispositifs simples, de :

- ▶ Limiter au strict minimum le contact du personnel avec des équipements souillés qui constituent des éléments nocifs pour sa santé
- ▶ Mettre en place un circuit de nettoyage adapté pour l'ensemble des équipements souillés
- ▶ Sensibiliser le personnel à l'identification du risque et à sa gestion
- ▶ Mettre en place des stockages adaptés pour les différents équipements pour éviter le mélange du propre et du sale, et conserver par ailleurs les équipements dans un environnement adéquat.

## Le plan d'actions s'articule autour de trois axes :

- **Informer et former**, par le biais de communications comme les flashs prévention, des fiches techniques, l'intégration de modules sur les fumées d'incendies dans les formations INC1, INC2, GOC...
- **Prévenir et dépister** : il s'agit de créer une procédure de soutien de l'intervenant, recenser les passages au caisson pour les formateurs, intégrer le SSSM dans la démarche et le suivi médical
- **Agir sur l'organisation** : cela passe par la mise en place de procédures sur l'appréciation du risque et l'adaptation du nettoyage, l'intégration d'un zonage dans la doctrine opérationnelle, la mise en œuvre de procédures de conditionnement et de nettoyage des EPI...

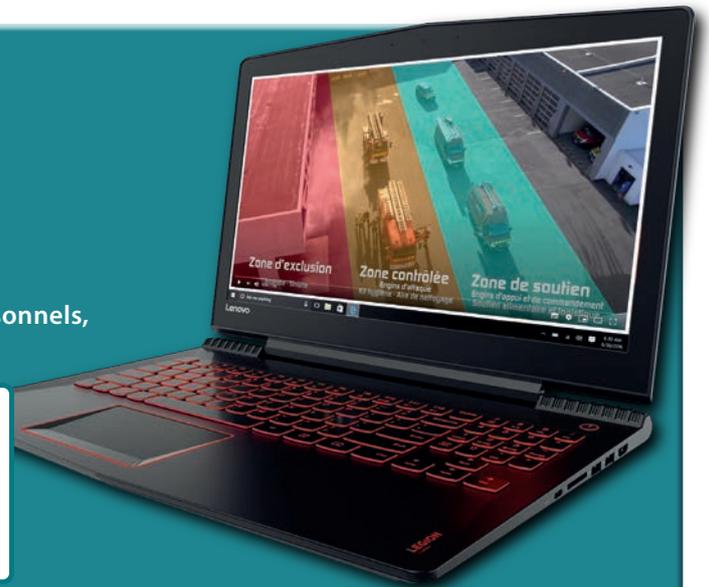


## Une vidéo de prévention des risques d'exposition aux fumées d'incendie

Afin de présenter l'ensemble des procédures et recommandations pour limiter la contamination des personnels, une vidéo a été élaborée.

Pour accéder à la vidéo sur la toxicité des fumées, flashez ce QRCode

 Sinon rendez-vous sur notre chaîne Youtube SDIS35officiel



Pour consulter l'ensemble des actions envisagées en faveur de la prévention des fumées d'incendie sur l'intranet, accéder au plan d'action dans la rubrique Vie des services / La santé / sécurité au travail / Les fumées d'incendie.

### Les mesures engagées

Depuis la mise en place du plan d'actions, le groupe de travail continue à œuvrer pour améliorer les conditions d'exercices et limiter l'impact des fumées d'incendie sur les agents. Ainsi, de nombreuses actions ont déjà été mises en œuvre :

#### L'introduction de cagoules en dotation collective

Il était constaté que peu de lavages étaient effectués sur les cagoules. Celles-ci ont pourtant une capacité à retenir les particules. La cagoule est par ailleurs en contact direct avec la peau et les voies respiratoires. La mise en place de dotations collectives de cagoules vise ainsi à :

- ▶ Protéger les sapeurs-pompiers de l'exposition aux particules qui peuvent être présentes par dépôt sur les cagoules
- ▶ Avoir à disposition des équipements toujours propres et secs
- ▶ Prendre en compte l'hygiène du sapeur-pompier
- ▶ Faire prendre conscience de l'importance du nettoyage lors d'interventions incendie

#### La dotation de kits hygiène dans les engins incendie

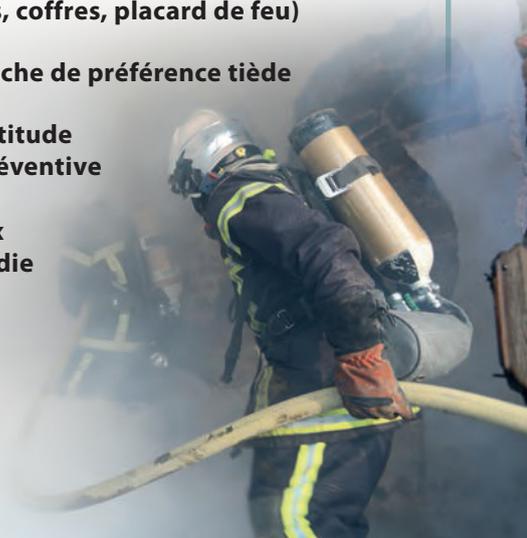
Un kit hygiène est désormais introduit dans tous les véhicules incendie. Il contient le matériel nécessaire à une première décontamination des EPI et des personnels exposés : des gants nitrile et des gants d'hygiène, des masques oculaires, une brosse douce, des housses hydrosolubles et un sac déchet. L'ensemble est accessible depuis l'extérieur de l'engin pour des questions d'hygiène.

#### La mise en place de procédures nouvelles

De nouvelles procédures ont été élaborées concernant notamment les procédures d'évaluation du degré de souillure ou encore le zonage sur intervention. Elles ont été ajoutées aux fiches du guide opérationnel accessible sur l'intranet via la rubrique Gestion opérationnelle/doctrine opérationnelle/les règlements départementaux (procédures INC 12 et 13).

### Les conseils pratiques à retenir

- ▶ **Ne stockez pas les EPI dans les locaux de vie y compris au poste de garde**
- ▶ **Faites les vérifications journalières avec des gants de manutention ou en nitrile**
- ▶ **Ne vous exposez pas à la fumée inutilement**
- ▶ **Portez l'ensemble de vos EPI**
- ▶ **Conservez l'ARI pendant le déblai**
- ▶ **Nettoyez sur intervention les tenues et le matériel selon le degré de souillures**
- ▶ **Portez des gants pour le nettoyage des équipements, et ajoutez un masque et des lunettes en cas de remise en suspension des particules**
- ▶ **Rangez les EPI uniquement dans les endroits prévus (cabines, coffres, placard de feu)**
- ▶ **Prenez une douche de préférence tiède**
- ▶ **Adoptez une attitude raisonnée et préventive sur le sujet de l'exposition aux fumées d'incendie**



# Du nouveau du côté des projets immobiliers

## CIS Saint-Méen-le-Grand

La première phase de travaux qui s'est achevée (construction des vestiaires, du local alerte et de la partie administrative) a permis l'emménagement des sapeurs-pompiers dans leurs nouveaux locaux de vie. La seconde phase de travaux est donc engagée avec la réhabilitation de la remise. La livraison du nouvel ensemble immobilier est prévue pour le 1<sup>er</sup> semestre 2021. Elle permettra l'arrivée des agents du Centre d'Exploitation Routier sur le site, dans le cadre de la mutualisation engagée avec le Département sur ce projet de construction.



## CIS Gévezé



La réception des travaux qui concernait l'extension des vestiaires, des locaux de vie et de la tour de manoeuvre a été réalisée. La construction du CIS de Gévezé s'est achevée par la réalisation des extérieurs qui ont permis de clôturer cette réhabilitation d'un montant d'1,2 million euros. L'inauguration est prévue au printemps 2021 sous réserve de conditions sanitaires plus favorables.

## CIS Le Pertre

L'ensemble des travaux a été réceptionné durant l'été 2020. Les sapeurs-pompiers du CIS Le Pertre bénéficient d'un casernement refait à neuf.



## CIS Domalain

Les travaux concernent la création d'une travée supplémentaire et le réaménagement des vestiaires permettant d'accueillir plus de personnels féminins. Le permis de construire a été accordé et la consultation pour identifier les entreprises retenues pour le chantier a été initiée. Les travaux devraient débuter à l'occasion du 1<sup>er</sup> semestre 2021 pour une durée de travaux de 6 mois.

## CIS Saint-Aubin-du-Couesnon

Le projet de construction d'un centre de secours sur la commune de Saint-Aubin-du-Cormier mutualisé avec le centre d'exploitation routier situé sur Liffré se poursuit. La consultation de maîtrise d'œuvre a été lancée au cours de l'été 2019 et l'architecte A'DAO Architecture a été retenu. Une esquisse a été présentée aux utilisateurs le 12 octobre 2020 par la maîtrise d'œuvre.

## CIS Plélan-le-Grand

La consultation pour identifier les entreprises retenues pour le chantier est lancée. Les travaux devraient débuter à l'occasion du 1<sup>er</sup> semestre 2021 pour une livraison des locaux en 2022.



▲ Maître d'œuvre : A'DAO Architecture, Rennes

## CIS Retiers

Le projet de construction d'un centre de secours mutualisé, avec un centre d'exploitation routier et un service des espaces naturels sensibles, se poursuit. Le terrain est en cours d'acquisition par le Conseil Départemental. La maîtrise d'œuvre retenue est Kaso Atelier d'architecture. Une première esquisse a été présentée aux personnels par l'équipe de maîtrise d'œuvre à la rentrée 2020.





## Le Conseil d'administration du SDIS vient d'approuver la mise en place du télétravail

La session du Conseil d'administration du SDIS s'est déroulée ce jeudi 8 octobre. Parmi les dossiers présentés, le projet très attendu par les personnels de mise en place du télétravail a été approuvé par les membres du Conseil d'administration.

**Il permettra ainsi aux personnels qui en feront la demande et qui seront éligibles à ces conditions d'exercice, de pouvoir réaliser une partie de leurs missions en télétravail à hauteur de 4 jours par mois maximum. Explications.**

L'évolution des outils numériques a transformé en quelques années nos modes de vies et impacté, les formes, les conditions et l'organisation du travail.

Pour des établissements comme le SDIS, l'enjeu est de se saisir de ces nouveaux outils pour améliorer l'efficacité, de moderniser l'organisation mais aussi de proposer aux agents de nouveaux modes de fonctionnement qui allient efficacité et qualité de vie au travail.

**Le télétravail s'inscrit dans cette dynamique et le SDIS 35 a souhaité s'y engager avec comme objectifs :**

- 1 - Contribuer à améliorer la qualité de vie au travail des agents
- 2 - Moderniser les méthodes de travail
- 3 - Diminuer l'empreinte carbone de la collectivité et la pollution liées aux transports

Cette organisation du travail est accessible à tous les agents de l'établissement dont les activités sont, en tout ou partie, éligibles au télétravail

### Des critères d'éligibilité sont définis

- ▶ Les activités éligibles sont les tâches relatives à la conception, la réflexion, la rédaction ou toutes autres tâches administratives qui peuvent s'exercer à distance.
- ▶ Les outils que l'agent utilise pour assurer tout ou partie de ses missions sont exploitables de son lieu de télétravail
- ▶ Au moins 20% des missions et des tâches accomplies par l'agent peuvent être réalisées depuis son lieu de télétravail

- ▶ Les activités de l'agent n'impliquent pas une relation physique au public tel que l'accueil du public et les sorties de secours
- ▶ Les missions comportent des tâches précises à regrouper pour une réalisation sur un temps de télétravail
- ▶ Enfin, sur un plan technique, il est nécessaire de disposer d'une connexion internet sur le lieu de télétravail, permettant l'accès aux ressources informatiques (1Mb/s en débit descendant et 200 Kb/s en débit montant).

Deux modalités possibles d'organisation du télétravail

### Le SDIS propose 2 modalités distinctes de télétravail

- ▶ sur des jours fixes (télétravail régulier)
- ▶ sur des jours flottants (télétravail flottant) sous la forme d'un forfait mensuel cumulable jusqu'à 3 jours dans une même semaine.

### Comment effectuer sa demande ?

**La candidature doit suivre la procédure suivante :**

- 1 - Le candidat doit effectuer sa demande via le formulaire prévu à cet effet
- 2 - Un entretien est organisé par le chef de service du demandeur sur les modalités possibles de télétravail dans le respect des temps de cohésion d'équipe et de continuité physique de service.
- 3 - Le demandeur reçoit une réponse dans un délai d'un mois suivant sa demande
- 4 - Si la demande est validée, un acte autorisant l'exercice des fonctions en télétravail est élaboré par la DRH
- 5 - Toute autorisation de bénéficier du dispositif de télétravail est valable un an et est renouvelée par tacite reconduction.

L'accord de l'autorité territoriale est formalisé par un arrêté individuel (pour les fonctionnaires) ou un avenant au contrat de travail (pour les contractuels) signé par le demandeur et l'autorité territoriale.

L'autorisation d'exercer en télétravail comprend une période d'adaptation de 3 mois maximum.

Un bilan de l'exercice du télétravail peut être opéré au cours de la période d'autorisation, comme à l'issue de celle-ci, afin notamment d'appréhender les nouvelles modalités de travail entre l'agent télétravaillant, son équipe et son supérieur.



## Premières formations à la réalisation des bilans médico-secouristes dématérialisés sur tablette

Grâce à l'application NFSave, les sapeurs-pompiers d'Ille-et-Vilaine pourront bientôt réaliser de manière simple des bilans médico-secouristes dématérialisés et les transmettre au Samu 35 dans le cadre du secours à personne.

Pour cela, 36 sapeurs-pompiers référents seront bientôt formés et formeront à leur tour plus de 1000 chefs d'agrès de manière à pouvoir déployer le dispositif sur l'ensemble du département. Aujourd'hui, la première formation s'est déroulée à l'école départementale et a permis aux personnels de s'approprier la tablette capable également d'échanger le bilan sur le terrain entre VSAV, VLS et SMUR.

Un grand pas vers l'intégration des outils numériques !



## Bienvenue aux nouveaux arrivants...



**Infirmier de classe supérieure  
Florian Léost**

2<sup>ème</sup> adjoint Pôle santé en service  
SSSM



**Ltn 1<sup>ère</sup> classe Franck Devoize**  
Préventionniste ERP-IGH

Groupement Prévention



**Myriam Guillemois**  
Gestionnaire

Groupement prévention



**Morgan Le Breton**  
Opérateur maintenance véhicules

Groupement des services techniques



**Emmanuel Desclos**  
Opérateur maintenance

Groupement des services techniques

# Ils prennent de nouvelles fonctions...



**Commandant Sylvain Theis**  
CIS Saint-Malo

Chef de service Planification  
et préparation opérationnelle  
Groupement prévision-opérations



**Commandant Erwan Cloarec**  
Groupement prévision-opérations

Chef de centre  
CIS Saint-Malo



**Commandant Jean-François Bourdais**  
Groupement emplois et compétences

Chef de centre  
CIS Rennes Beauregard



**Capitaine Erik Royer**  
Groupement prévision-opérations

Chef de centre  
CIS Fougères



**Capitaine Sébastien Saudubray**  
Groupement prévision-opérations  
Chef de service formation  
territorialisé Centre

Groupement Formation-sports



**Infirmier hors-classe Renaud Hervé**  
Pôle santé en service

1<sup>er</sup> adjoint pôle santé secours



**Lieutenant hors-classe Jacques Gouéry**  
Groupement prévision-opérations

Officier expert manager territorial  
Mission Ingénierie de territoires



**Lieutenant 1<sup>ère</sup> classe Yannick Danton**  
Groupement formation-sports

Adjoint au chef de service  
Prévision-opérations territorialisé Est  
Groupement prévision-opérations



**Lieutenant 1<sup>ère</sup> classe Jérôme Bisséré**  
Groupement prévision-opérations

Officier de garde  
CIS Rennes Le Blosne



**Lieutenant 2<sup>ème</sup> classe Cyrille Richard**  
CIS Rennes Le Blosne

2<sup>ème</sup> adjoint  
CIS Rennes Beauregard



**Lieutenant 2<sup>ème</sup> classe Sébastien Odic**  
Groupement formation-sports

Officier de garde  
CIS Rennes Le Blosne



**Lieutenant 2<sup>ème</sup> classe Sébastien Paverne**  
CIS Bruz

Officier expert - service prospectives  
et ingénierie des formations  
Groupement formation-sports



**Lieutenant 2<sup>ème</sup> classe Luc Papin**  
CIS Fougères

Chef du bureau ressources humaines  
CTA-CODIS



## Bienvenue au CIS de Romillé

Situé à une vingtaine de kilomètres au nord-ouest de Rennes, le CIS de Romillé nous ouvre ses portes. 26 sapeurs-pompiers s'y côtoient dans une ambiance conviviale et chaleureuse. Découverte de ce CIS et des personnels qui le composent.



### Lieutenant Gilles Renault, chef de centre

Gilles Renault s'est engagé en tant que sapeur-pompier volontaire à Romillé il y a 21 ans. Il est devenu adjoint en 2018 avant de prendre le commandement du centre en septembre 2019 à l'âge de 54 ans.



### Effectif

23 sapeurs-pompiers volontaires, dont 1 officier, 5 sous-officiers, 11 caporaux et 6 hommes du rang. Les femmes, au nombre de 7, constituent près du tiers de l'effectif. 3 infirmiers sont présents parmi l'effectif et une jeune sapeur-pompier vient compléter l'équipe.

L'effectif est plutôt jeune avec une moyenne d'âge de 38 ans. Si les durées d'engagement sont plutôt longues au sein du CIS, un turn-over régulier de l'effectif permet d'assurer le renouvellement des personnels lié aux départs en retraite ou aux demandes de disponibilité.

### Fonctionnement

L'organisation opérationnelle du centre repose sur 4 équipes de gardes composées de 5 à 6 sapeurs-pompiers.

La prise d'astreinte se fait chaque vendredi à 18h30 pour une semaine.

Une manœuvre de la garde est programmée le dimanche matin ou le vendredi soir en période estivale. Une manœuvre mensuelle est également organisée chaque trimestre.

Afin de favoriser la cohésion de groupe, des séances de sport basées sur le renforcement musculaire et le sport collectif sont organisées. C'est l'occasion de partager des activités variées (ultimate, cross

québécoise, tchoukball) dans un contexte différent de l'opérationnel, et en associant parfois conjoint et enfants

### Risques particuliers du secteur

Les risques du secteur sont peu importants et correspondent à la défense d'une commune rurale, où se développent progressivement les habitats individuels d'une population citadine qui se délocalise dans les communes proches de Rennes tout en conservant son emploi sur la métropole.

### Population défendue

Le centre d'incendie et de secours de Romillé couvre en 1<sup>er</sup> appel les communes de Romillé, Langan, La Chapelle-Chaussée, Pleumeleuc et Clayes, soit une population d'environ 5700 habitants.

### Moyens matériels

1 VSAV – 1 FPT – 1 VL – 1 VTU – 1 VLS mutualisée avec les CIS de Gévezé et de Melesse.

A noter que l'activité agricole est importante sur le secteur avec la présence de nombreuses installations ou bâtiments.

**177**  
interventions en 2019



**124**  
secours  
à personnes  
(soit 70%)



**22**  
secours  
routiers  
(soit 12.5%)



**13**  
opérations  
diverses  
(soit 7.5%)



**18**  
incendies  
(soit 10%)

## Dans les locaux avec les personnels d'astreinte

**Adjudant Cyril Lemaile,**  
29 ans, SPV depuis 11 ans



*« J'ai découvert le volontariat grâce à mon Papa qui a exercé en qualité de SPV à Irodouër. . »*

« J'ai découvert le volontariat grâce à mon Papa qui a exercé en qualité de SPV à Irodouër. A 18 ans, je me suis engagé à mon tour à Romillé. Je me suis vite investi dans cette passion, avec l'envie de me dépasser. Le CIS manquait de chef d'agrès, ce qui m'a rapidement permis d'évoluer. 4 ans après mon intégration, j'étais nommé caporal, puis sergent deux ans après, sergent-chef en 2018, puis chef d'agrès tout engin et adjudant il y a un an. J'ai pris la fonction d'adjoint au chef de centre récemment, une fonction à laquelle j'attache beaucoup d'importance. J'aime manager des équipes, aider les autres à progresser et rendre service. Je suis d'ailleurs référent formation au sein du centre. J'organise la préparation individuelle des personnels afin de les mettre dans les meilleures conditions pour réussir leur formation initiale ou à l'avancement. Cette année, j'ai ainsi accompagné 3 nouvelles recrues et deux chefs d'équipe. Le volontariat m'apporte beaucoup : on apprend constamment les uns des autres. Depuis 5 ans, j'ai la grande fierté d'avoir vu arriver deux recrues qui me sont chères : mes deux petits frères ! Je profite de ce témoignage qui m'est offert pour remercier l'œuvre des pupilles et l'Union départementale des sapeurs-pompiers qui, à la suite d'un drame familial, nous ont soutenu, comme elles le font auprès de toutes les familles endeuillées. Leur aide précieuse nous a permis de retrouver une forme de paternité et de nous insérer plus facilement dans la vie ».

*« J'ai poussé la porte d'un CIS sur l'invitation d'un ami d'enfance lui-même sapeur-pompier. »*

« J'ai poussé la porte d'un CIS sur l'invitation d'un ami d'enfance lui-même sapeur-pompier. J'avais 19 ans et j'habitais Bazouges-la-Pérouse. Mes choix de vie m'ont amené à déménager à deux reprises mais j'ai cherché à chaque fois à rendre compatible mon emménagement dans une nouvelle commune avec mon activité de volontaire, essentielle dans mon équilibre. J'ai ainsi poursuivi mon engagement à Betton durant 3 ans avant d'arriver à Romillé en 2016. Je me suis installée à Pleumeleuc, dans le rayon des 5 minutes qui me permettent de continuer à assurer les départs en intervention. J'ai rapidement pris mes marques au sein du centre. L'équipe a été très accueillante. A moyen terme, j'envisage de me présenter à la formation chef d'agrès 1 équipe. Le volontariat, c'est une activité humainement enrichissante. Nous venons d'horizons divers : étudiant, maçon, chef d'entreprise... mais souvent complémentaires et nous partageons surtout la même envie : rendre service, pouvoir venir en aide à des personnes en détresse, se sentir utile... »

J'exerce par ailleurs en tant que professeure des écoles sur la commune auprès d'enfants de niveaux CE1-CE2. Chaque année, je tiens à leur transmettre mes connaissances en termes de premiers secours (alerter, protéger, agir) et leur enseigner les gestes de bases comme la PLS. C'est une forme de prolongement de mon engagement car il me semble nécessaire de rendre ces gestes simples accessibles aux plus jeunes. Sur un plan personnel, je suis maman d'une petite fille de 2 ans. Je suis si fière de pouvoir l'emmener au CIS lui faire découvrir mon univers et la voir sourire en lui faisant découvrir les camions rouges ! »

**Caporal-chef Valérie Tiercelin,**  
32 ans, SPV depuis 13 ans



*« Je travaillais en tant qu'infirmier aux urgences du CHU de Pontchaillou et j'ai eu envie de m'investir plus en amont dans la prise en charge des victimes... »*

« Je travaillais en tant qu'infirmier aux urgences du CHU de Pontchaillou et j'ai eu envie de m'investir plus en amont dans la prise en charge des victimes directement sur le terrain. Je me suis donc engagé il y a 13 ans comme ISPV et j'ai commencé à prendre des gardes VLS au CIS Rennes Le Blosne. Nous étions plusieurs infirmiers à habiter Romillé et les communes aux alentours, ce qui a facilité la mise en place d'une VLS en mutualisation avec les CIS de Gévezé et Melesse. Depuis, nous assurons avec 2 autres infirmiers du centre l'astreinte VLS durant deux semaines sur Romillé. Bientôt un 4ème infirmier devrait nous rejoindre pour compléter l'équipe. Je participe à la formation et au recyclage des équipiers VLS avec un de mes collègues. Cela donne une réelle ouverture aux personnels du centre sur d'autres prises en charge, comme l'aide à la réalisation de soins techniques, la préparation de perfusions, la mise en place de matériels comme le scope... Je participe au recyclage SAP, aux manœuvres collectives et aux réunions de centre. L'esprit est convivial et chaleureux. Depuis le 1er mai, j'ai quitté ma fonction d'Infirmier anesthésiste au CHU de Pontchaillou pour intégrer le SSSM en tant

qu'adjoint au Pôle Santé en Service. C'est un vrai changement mais j'ai la chance de pouvoir donner une nouvelle dynamique à mon parcours professionnel. »

**Infirmier Florian Léost,**  
47 ans, SPV depuis 13 ans



# VOCATION



SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS D'ILLE-ET-VILAINE

2 rue du Moulin de Joué  
35701 Rennes Cedex 7  
☎ 02 99 87 65 43

# SECOURS

Suivez-nous sur : [SDIS35officiel](#)  
[www.sapeurs-pompiers35.fr](http://www.sapeurs-pompiers35.fr)

